



Cvf - asile

L'EXISTENCE D'UNE PROTECTION DANS UN AUTRE PAYS

Formatrice : Chloé Viel

Niveau et pré-requis : Maitriser les « Fondamentaux de la demande d'asile » et avoir trois mois d'expérience régulière du droit d'asile.

Durée : 3 heures

Objectifs :

- Maitriser la variété des cadres juridiques
- Adapter sa pratique aux particularités d'espèce
- Saisir les enjeux procéduraux propres à chaque situation
- Activer les bons leviers pour éviter l'irrecevabilité

Programme :

I – LES GRANDS PRINCIPES

- Irrecevabilité et objectifs européens
- L'irrecevabilité en droit français
- Les obligations de l'Ofpra et de la CNDA

II – L'EXISTENCE D'UNE PROTECTION DANS UN ÉTAT DE L'UNION

- Les protections concernées
- Identifier l'existence de cette protection
- Analyser l'effectivité de cette protection
- Peut-on faire renoncer à la protection existante ?

III – L'EXISTENCE D'UNE PROTECTION DANS UN AUTRE PAYS

- Distinction selon l'entité de protection
- L'effectivité de la protection
- L'examen de la réadmissibilité dans le pays de protection

Viel Chloé

N° SIRET : 904 610 854 00013

N° de déclaration d'activité : 11941103794

Certificat Qualiopi : 303911-1

IV – LE TRANSFERT DE PROTECTION

- Principes et procédure
- Limites